

Conditions générales de location

Les conditions générales décrites ci-après, ainsi que le règlement intérieur, délivré à l'arrivée du locataire, doivent être en tous points respectés, sous peine d'annulation du présent contrat.

1. Réservation :

Nous ne prenons en compte que les réservations de personnes majeures. Elles peuvent se faire par écrit mais obligatoirement après accord téléphonique ou par mail. La réservation est effective après réception du bon de réservation rempli et signé et des arrhes ou acomptes de 25% du montant total de la location et ce, sous un délai de 10 jours. Aucune modification (rature, surcharge....) ne sera acceptée sur les documents fournis par le locataire.

2. Occupation des locaux loués :

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage conformément à la destination des lieux et du mobilier. La location est consentie pour un séjour qui commencera et se terminera les jours et dates indiqués au recto. Le locataire, signataire du présent contrat, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location. La location conclue entre les deux parties au présent contrat ne peut en aucun cas bénéficier à un tiers, sauf accord du propriétaire.

3. Responsabilités :

Le locataire s'engage au respect des lieux et des personnes : - dans l'utilisation des parties communes - de jour comme de nuit, et ce dans le respect des voisins, les nuisances sonores ne sont pas acceptées. Le bailleur décline toute responsabilité en cas de : - vols, pertes ou dégâts de toutes sortes pendant ou, à la suite d'un séjour dans la propriété. - non fonctionnement ou la mise hors service d'appareils techniques à l'intérieur et à l'extérieur de la location. Le locataire est responsable des frais occasionnés par un usage non adéquat du bien loué et des équipements ou pour ne pas l'avoir laissé en bon ordre, un seul trousseau de clés sera remis au locataire.

Un bip de portail lui sera remis contre une caution de **50euros**, elle lui sera rendue lors de la restitution du dit bip.

Aucune intervention de la part d'une entreprise ni par un bénévole n'est admise dans l'appartement sans avoir préalablement prévenu le propriétaire, si des travaux étaient engagés sans en avoir eu l'accord du propriétaire, aucune facture présentée par le locataire ne pourra être honorée. Des réparations pour la remise en conformité seront exigées par le propriétaire envers le locataire qui s'exécutera dans un délai de un mois faute de quoi les réfections seront faites à ses frais.

4. Nombre de locataires :

Si le nombre de locataires dépasse la capacité indiquée dans le contrat, et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de rompre le contrat ou de recevoir une majoration.

5. Animaux :

Les animaux sont admis que jusqu'à 8 kilogrammes, les règles de sécurité, d'hygiène et de propreté se rapportant à votre animal devront être respectées dans le studio ainsi que les abords de la résidence. Compte tenu de la surface de vie de l'appartement, les animaux de plus de 8kgs ne sont pas admis.

6. Paiement :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire des arrhes d'environ 25% du montant de la location et un exemplaire du contrat signé avec la mention lu et approuvé. Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée sur les lieux. La caution, dont le montant est indiqué dans le contrat sera versée après la visite des lieux. Elle sera remboursée le jour du départ, déduction faite du coût de la remise en état des lieux. Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser le bailleur et lui faire parvenir le solde du montant de la location. En cas de non-respect des délais de paiement, le bailleur se réserve le droit de rompre les accords unilatéralement et sans remboursement des sommes versées.

7. Annulation :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire. Avant l'entrée en jouissance du locataire, les arrhes ou acomptes resteront acquis au propriétaire. Les arrhes ou acomptes seront restitués si le meublé peut-être reloué pour le même prix et la même période, diminués du montant des frais de gestion. Dans les 24 heures suivant la date d'arrivée : si le locataire ne se manifeste pas, le présent contrat deviendra nul, les arrhes ou acomptes restent acquises au propriétaire qui dispose de son meublé pour la location. En cas d'interruption anticipée du séjour du locataire, et si la responsabilité du bailleur n'est pas mise en cause, il ne saura procéder à aucun remboursement, hormis la caution. En cas d'annulation de la location, avant l'arrivée du locataire, par le bailleur : ce dernier reversera au locataire le double du montant des arrhes ou acomptes qu'il a perçu.

8. Prix :

Ils sont établis en € euros, se rapporter aux tarifs établis sur le site internet www.sun-eyes.fr. Le tarif est révisé tous les ans selon les exigences gouvernementales.

9. Inventaire, état des lieux :

A l'arrivée du départ locataire et à son départ, un inventaire des objets et du matériel contenu dans le meublé, sera effectué conjointement avec le propriétaire et son mandataire. Toutes réclamations, concernant l'inventaire et la propreté du meublé devra être faite dans les 8 heures après la remise des clés ; L'appartement loué contient le mobilier, la vaisselle, la literie conformément au descriptif du meublé. Le locataire sera responsable des objets portés sur l'inventaire et sera tenu de rembourser le prix des objets détériorés et si nécessaire leurs remises en état. Le locataire devra signaler toute détérioration ou casse survenue pendant son séjour, le locataire s'engage à rendre le meublé à son départ aussi propre qu'il l'a trouvé à son arrivée.

10. Obligations :

Le locataire sera tenu de se conformer au règlement intérieur à la résidence, notamment pour le bruit, l'utilisation des poubelles, l'utilisation du parking, de ne pas fumer à l'intérieur de l'appartement.

11. Assurance :

Le locataire sera tenu de s'assurer contre les dommages de toutes natures susceptibles d'engager sa responsabilité.

12. Caution ou Dépôt de Garantie :

Le montant du dépôt de garantie est de **500€** pour la caution et **50€** pour la réserve du bip, soit **550€** à verser à l'arrivée dans la location. Cette somme sera rendu le jour du départ et pour autant que le bien loué soit restitué en bon ordre et aussi propre qu'à l'arrivée. En cas de perte, dégradations, vol, d'éléments intérieurs ou extérieurs à la location suite à une action commise par le locataire ou toute tierce personne présente sur le domaine avec l'accord du bailleur, le montant de ce dépôt sera minoré des frais de remplacement et/ou de réparations sur présentation de justificatifs par le bailleur sous un délai maximum de deux mois.

13. Stationnement :

Le stationnement n'est autorisé que sur la partie située dans ou devant la location, veillez à ne pas bloquer l'accès aux autres véhicules de la résidence.

14. Accès connexion Internet :

L'accès WIFI à l'Internet et protégé par une clé de sécurité, celle ci peut être demandée au propriétaire. La consultation et le téléchargement du contenu de sites ou la participation à des forums dont le contenu constitue des infractions à la loi, est contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, sont interdits : il en est ainsi, par exemple, des sites dont le contenu est de nature pornographique ou pédophile. **L'accès internet dans sa globalité est strictement interdit aux moins de 18 ans.**

15. Litige :

Tout litige sur l'exécution des présentes sera de la compétence des tribunaux des Alpes Maritimes au Tribunal de Cannes.

Location de Meublé JEAUNEAU Roberto et Claudine- Résidence LE MADREPORE – 12, Avenue de NICE – 06600 ANTIBES – ☎ 00 33 (0)6.66.02.71.67 – 00 33 (0)9.88.00.79.10

✉ jitamwake@gmail.com

✉ gatame06@gmail.com

✉ contact@sun-eyes.fr sur www.sun-eyes.fr

Antibes le 17 Juillet 2019

Date et Signature du locataire avec : Bon pour accord